



Conseil municipal



Séance ordinaire du mardi 27 octobre 2009.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 27 octobre 2009 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 20 octobre 2009.

Etaients présents : M ; Denis THION – M. Alex FRISON – Mme Marilyne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – Mme Maryse PAJON - M. Michel CHAUMETTE - M. Patrick ARCHENAUULT – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Patrick VERGINE a donné procuration à M. Patrick ARCHENAUULT.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Delphine PIZARRO, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance 29 septembre 2009.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009, préalablement communiqués aux membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

1.1 Compte-rendu des réunions intercommunales.

2. Statuts CCB :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCB a emménagé dans ses locaux fin juillet et qu'il y a lieu de procéder à la modification des statuts communautaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la dite modification comme suit :

- Le siège de la CCB est transféré 3 bis rue des Déportés BP 53, 45340 Beaune-la-Rolande.

Compétence Cœur de village :

Lors de la dernière réunion communautaire, de nouvelles modalités d'application du règlement de la politique Cœur de village ont été proposées, aucun accord n'ayant été trouvé, il revient à chaque Conseil Municipal d'émettre un avis à ce sujet préalable à une éventuelle modification des statuts de la CCB pour la prise en compte de la nouvelle compétence. Vu une divergence d'opinions, un courrier sera adressé à Monsieur le Président de la CCB préalablement à la prochaine réunion prévue le 3 décembre prochain.

3. Personnel communal :

Renouvellement contrat Madame Pavard/ Augmentation horaires hebdomadaires/ Convention de mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat passé avec Madame Michèle PAVARD jusqu'au 30 juin 2010. Considérant une charge de travail au service assainissement, une augmentation de 4 heures hebdomadaires est fixée à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2009 pour lesquelles une convention de mise à disposition du personnel sera passée.

4. Assainissement :

Fixation du taux de majoration de la redevance en cas de non raccordement dans les délais. **Fixation du taux de majoration appliqué aux pénalités.**

Le Conseil Municipal

- fixe le taux de majoration de la redevance en cas de non raccordement dans les délais ainsi que celui appliqué aux pénalités à 100%.
- Adopte après vote (10 voix pour et 1 abstention) le règlement d'assainissement.

Annulation de la décision d'achat terrain Madame Christiane GUILLOTEAU.

Le Maire rappelle la délibération en date du 29 septembre dernier concernant l'achat d'une parcelle appartenant à Madame Christiane GUILLOTEAU pour l'enfouissement d'une canalisation de rejet de la station à la rivière. Considérant une nouvelle possibilité, il n'est plus nécessaire de réaliser l'opération d'acquisition.

Achat terrains de Mesdames Edith BARBIER et Janine PAROT/ Adoption devis Geomexpert.

Le Conseil Municipal

- propose à Madame Janine PAROT de verser une indemnisation s'élevant à 4 euros le m² pour l'acquisition d'une partie de son terrain cadastré ZL 1, ex-parcelle ZI 45, à l'extrémité de la station d'épuration, soit 2 488 euros pour les 622 m² nécessaires au projet.
- Accepte la dépense correspondante à l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à Madame Barbier, soit 637.50 euros pour les 75 m² nécessaires au projet.
- Accepte les devis établis par Geomexpert relatif aux divisions parcellaires et bornage concernant les terrains de Mesdames BARBIER et PAROT, soit 581.45 euros pour le terrain de Madame Parot et 638.11 euros pour le terrain de Madame Barbier.

Indemnité de passage de la canalisation terrains Messieurs Michel Chaumette – Raymond Ronceray – Pierre Chassinat.

Vu la délibération en date du 29 septembre 2009 relative à l'indemnisation de passage d'une canalisation (pour rappel : 4 euros le mètre linéaire).

Vu les courriers de Messieurs Chaumette, Ronceray et Chassinat donnant leur accord.

Considérant que la longueur nécessaire sur les terrains de Monsieur Michel Chaumette est de 24 mètres + 48 mètres, soit une dépense s'élevant à 288 euros (hors frais de notaire).

Considérant que la longueur nécessaire sur le terrain de Monsieur Raymond Ronceray est 40 mètres, soit une dépense s'élevant à 160 euros (hors frais de notaire).

Considérant que la longueur nécessaire sur le terrain de Monsieur Pierre Chassinat est de 19 mètres, soit une dépense s'élevant à 76 euros (hors frais de notaire).

Le Conseil Municipal accepte de régler les dépenses correspondantes.

Un rendez-vous a été fixé avec Maître RENUCCI pour la rédaction de la convention de passage et l'établissement des divers actes.

Subvention parlementaire seconde tranche.

Une subvention parlementaire, dotation du Ministère de l'Intérieur, de Monsieur Jean-Paul CHARIE à hauteur de 22 000 euros a été attribuée pour le financement de la deuxième tranche de travaux.

Emprunts.

Vu la signature d'un prêt Flexilis en août 2008, le Conseil Municipal décide l'emprunt :

- d'une somme de 100 000 euros sur 20 ans qui sera consolidé en décembre 2009 pour le service assainissement.
- D'une somme de 60 000 euros sur 10 ans, taux fixe à 3.68% pour le service eau (renforcement réseau).
- D'une somme de 20 000 euros sur 5 ans, taux révisable à 1.23% pour le budget communal (évacuation eaux pluviales, bornes à incendie).

5. Décisions Modificatives :

Considérant l'insuffisance de crédits sur des lignes budgétaires, il est apparu nécessaire au budget communal de procéder à des ajustements.

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives se décomposant comme suit :

Objet		article	somme
Opération investissement sous mandat	D	4581	300 000 €
Opération investissement sous mandat	R	4582	300 000 €
Acquisition terrain nu	D	2111	4 100 €
Entretien réseau pluvial	D	2153	5 700 €
Matériel incendie	D	21568	10 200 €
Emprunt	R	1641	20 000 €

6. Eau potable :

Après étude, le Conseil Municipal approuve le règlement de l'eau à l'unanimité.

7. Urbanisme :

Vu la carte communale et considérant les zones à urbaniser, le Conseil Municipal demande qu'un audit (SICAP) soit réalisé sur le réseau électricité afin de planifier dans les prochaines années, les travaux qui devront être envisagés dans le cadre des extensions nécessaires.

8. Travaux :

Devis d'évacuation des eaux pluviales rue du Moulin, rue du Tertre, rue de la Caponnerie.

Les devis relatifs à l'évacuation des eaux pluviales rue du Moulin, rue du Tertre et rue de la Caponnerie établis par l'entreprise SEGEC sont approuvés à l'unanimité pour un montant total de 5641.53 euros TTC.

Travaux SICAP enfouissement – Face C ultérieurs.

Le Conseil Municipal confirme sa volonté d'inscrire la réalisation de l'enfouissement des réseaux BT (de la Mairie au Château) dans le cadre du programme Face C 2010/2011.

La commune sollicite d'ores et déjà son inscription pour des futures 2^{ème} et 3^{ème} tranches d'enfouissement dans le cadre des programmes Face C à venir.

Eglise.

Dans le cadre des investissements 2010-2011, Monsieur LERICHE, architecte, qui a travaillé à la restauration de la Chapelle Saint-Hubert sera contacté pour la maîtrise d'œuvre et le suivi administratif et technique de la réfection de la toiture du clocher et de l'église.

Devis Propimex.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Propimex concernant l'achat d'un distributeur essuie mains pour la salle polyvalente pour un montant de 126.36 euros TTC.

9. Remembrement et chemins communaux :

Requête EARL Rue Neuve – Eric CHASSINAT.

Monsieur le Maire fait lecture des courriers du Conseil Général et de Maître TARDIVON, avocat de la Commune.

10. Affaires diverses :

Syndicat de la Rimarde.

Une enquête publique aura lieu du 23 novembre au 7 décembre 2009 inclus relative au projet présenté par le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde pour la Déclaration d'Intérêt Général et la réalisation de travaux sur les cours d'eau du bassin de la Rimarde. Cette opération concerne les dix communes suivantes : Boiscommun, Bouilly-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Courcelles, Estouy, Montbarrois, Nancray-sur-Rimarde, La Neuville-sur-Essonne, Nibelle et Yèvre-la-Ville.

Un registre est mis à disposition à la Mairie (aux heures d'ouverture) afin d'y soumettre d'éventuelles observations concernant ce programme. Un commissaire-enquêteur sera présent à Yèvre, Nibelle, Nancray, la Neuville-sur-Essonne.

Elections régionales.

Les élections régionales se dérouleront les 14 mars et, en cas de second tour, 21 mars 2010.

Goûter des personnes âgées.

Le goûter pour les personnes âgées offert par le CCAS aura lieu le mardi 8 décembre à 16 heures à la salle polyvalente.

Déclarations des puits et forages.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en Mairie.

11. Prochaines réunions :

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 novembre 2009 à 18h30 pour le vote du budget supplémentaire et au Mardi 24 novembre à 18h30 pour la séance mensuelle.
Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h30.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENault :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUÉE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	